



# Outils et accompagnement que pourrait proposer Atmo Normandie en complément des acteurs institutionnels

---

Thème : la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public

[ars-normandie-ud50-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-ud50-sante-environnement@ars.sante.fr)  
Alain Guezou [alain.guezou@ars.sante.fr](mailto:alain.guezou@ars.sante.fr)  
Alain Fach [alain.fach@ars.sante.fr](mailto:alain.fach@ars.sante.fr)

**Marjolaine Ney**  
[marjolaine.ney@atmonormandie.fr](mailto:marjolaine.ney@atmonormandie.fr)

Cherbourg - 17/10/2018

# Déroulement

- **Tour de table**
- **Présentation d'Atmo Normandie**
- **Vos attentes par rapport à la QAI\***
  
- **La législation**
- **Le radon : évolution réglementaire**
  
- **Le projet SCOLAIRE\*\***
  
- **Les éléments du projet qui vous conviennent**

2 \*Qualité de l'Air Intérieur

\*\*Soutien aux COLlectivités pour l'Amélioration de l'Air Intérieur Respiré par les Enfants

# Tour de table

- Problématique déjà abordée par la commune ?
- Démarche entamée ?
- Vos attentes sur la problématique de la Qualité de l'Air Intérieur

# La surveillance de la qualité de l'air

Le réseau Atmo France des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA)

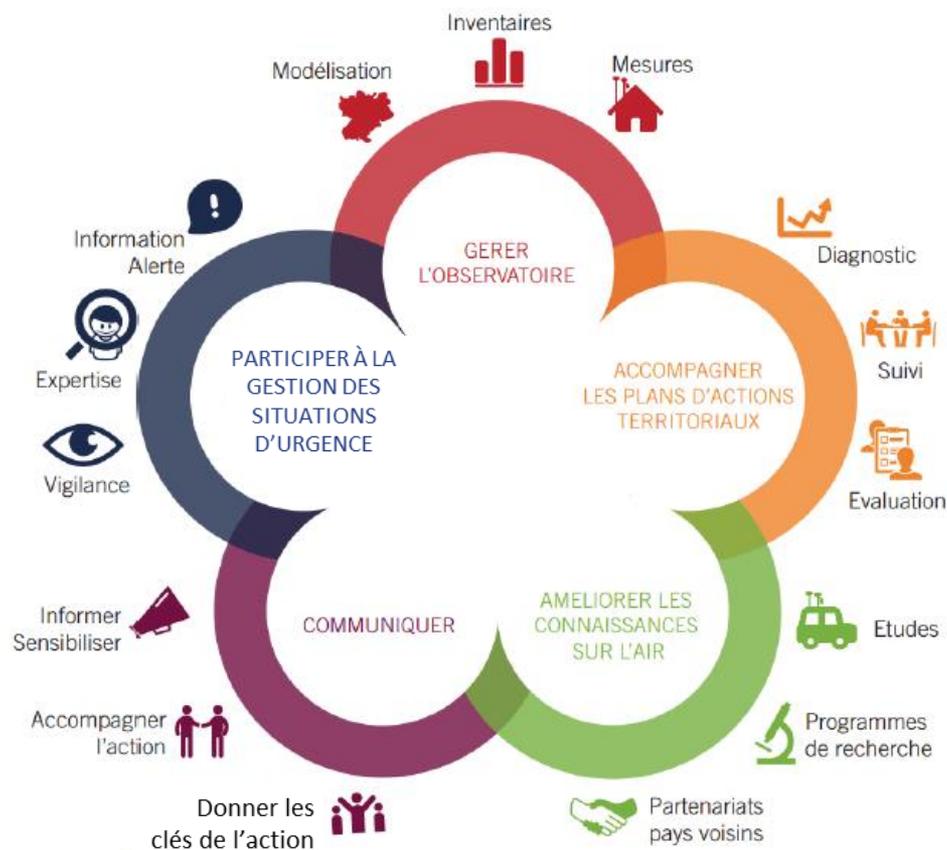


# Atmo Normandie et la surveillance de la qualité de l'air

- Association loi 1901, agréée par le Ministère, 4 collèges, données publiques
- Valeurs : transparence et indépendance.
- Réseau de surveillance local
  - sur les agglomérations de Caen, Le Havre et Rouen depuis environ 40 ans
  - sur toute la Normandie depuis les années 2000
- Création d'Air C.O.M. et Air Normand
- Fusion d'Air C.O.M. et d'Air Normand fin 2016
- 34 salariés
- Trois sites : Rouen (siège), Le Havre et Caen
- 4 grandes missions : surveiller, informer, alerter, accompagner.
- CA Le Cotentin et Commune de Cherbourg-en-Cotentin adhérents d'Atmo Normandie

# Les missions d'Atmo Normandie : le Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air

Une mission d'intérêt général confiée par la Loi (LAURE, 1996)



# missions de l'ARS

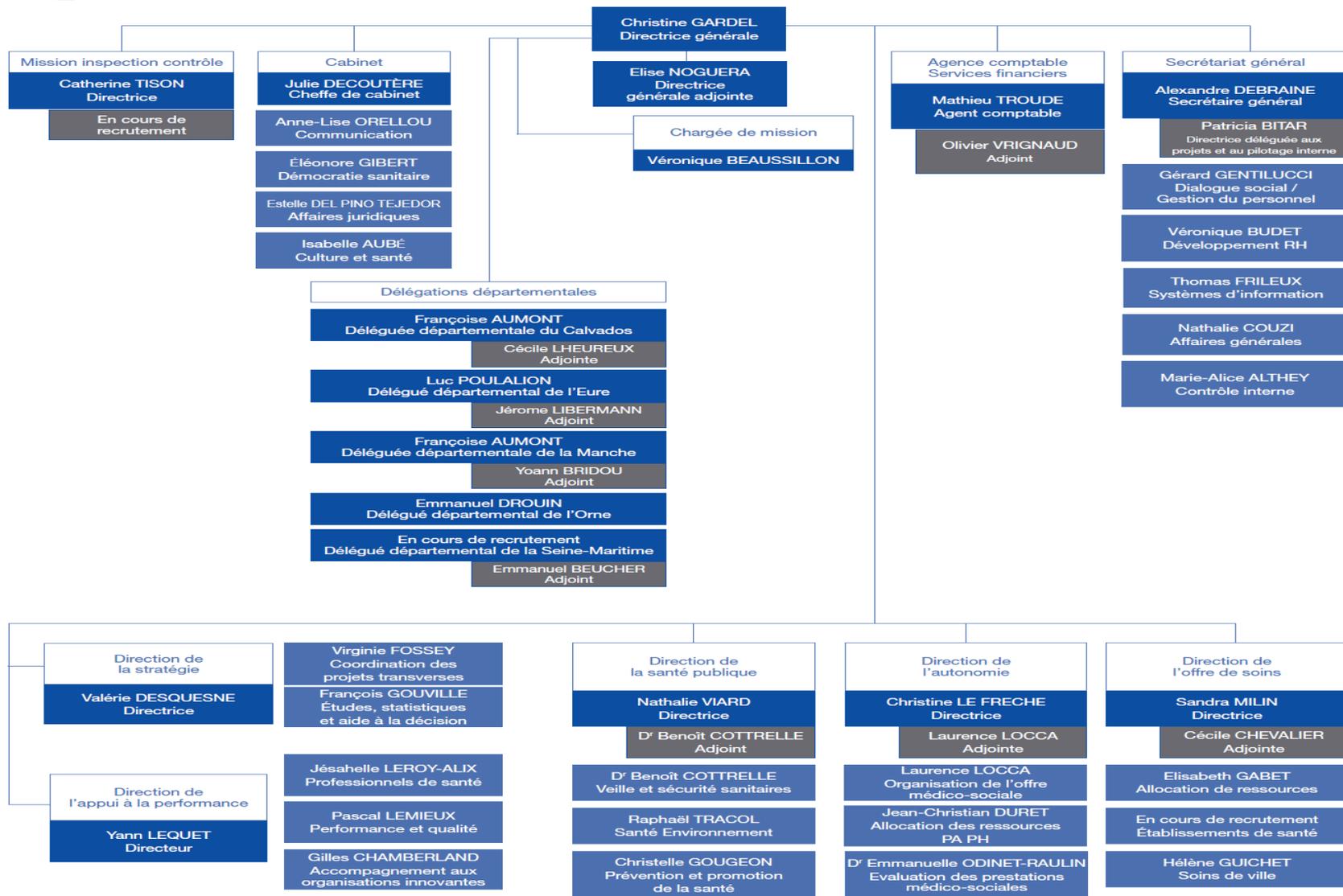
articulées en 3 axes :

- le pilotage de la politique de prévention, de veille sanitaire et de santé environnementale,
- l'organisation des soins (médecine de ville et hospitaliers),
- la prise en charge dans les établissements médico-sociaux (personnes âgées, handicapées ou confrontées à des addictions).

# organisation de l'ARS

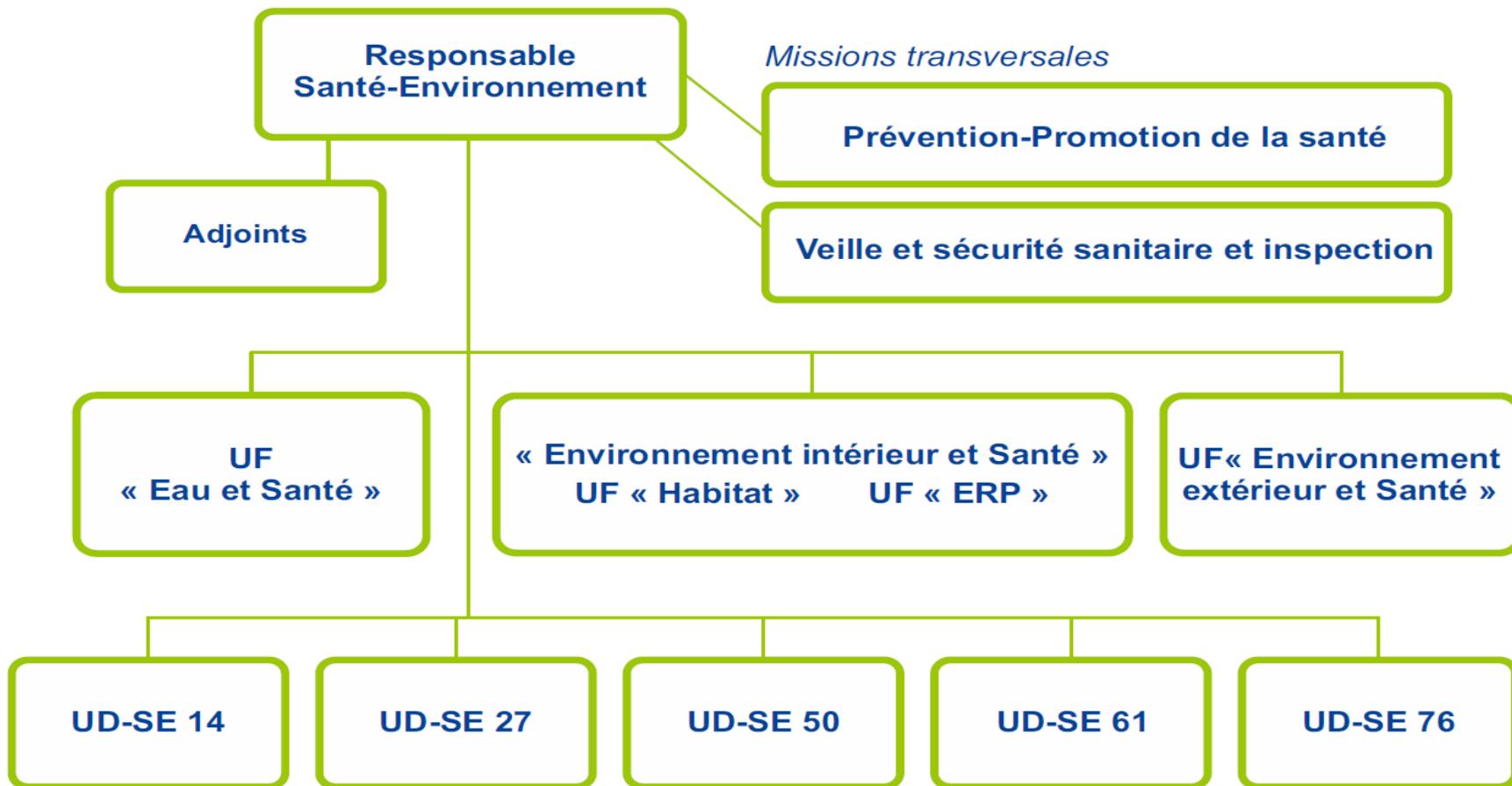


## ORGANIGRAMME DE L'ARS DE NORMANDIE



# organisation du pôle santé environnement

## Pôle Santé-Environnement



UF : Unité fonctionnelle - UD : Unité départementale

1er janv. 2016

# Le contexte réglementaire pour les ERP

## Le calendrier

Décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public

**Entrée en vigueur progressive** et la **surveillance achevée avant** le :

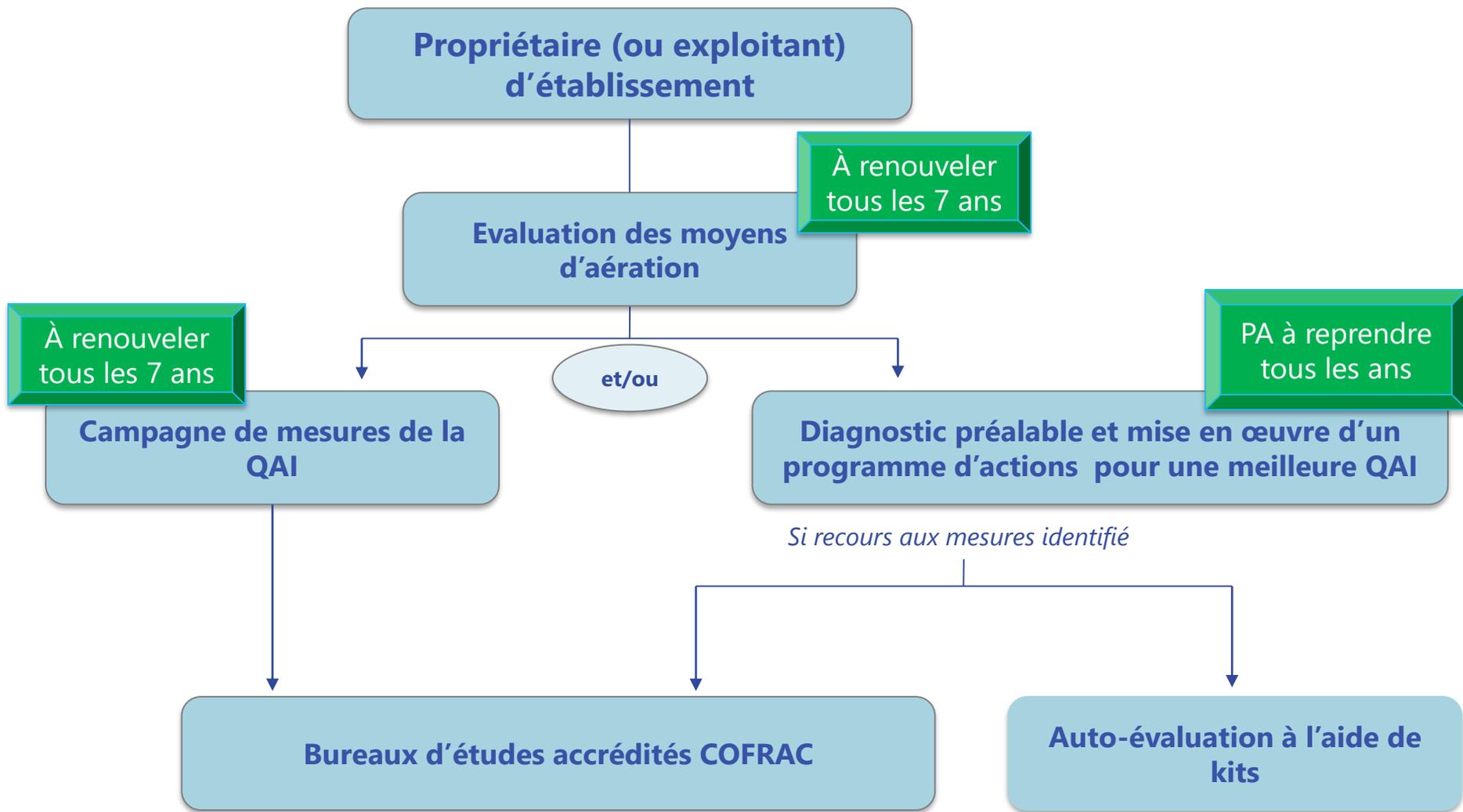
→ **1<sup>er</sup> janvier 2018** pour les **établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans**, les **écoles maternelles** et les **écoles élémentaires** ;

- **Sont concernés** : Crèches collectives, halte-garderies, crèches parentales, jardins d'enfants et micro-crèches, écoles maternelles et élémentaires
- **Sont exclus** : Crèches familiales, maisons et relais d'assistants maternels, musées, bibliothèques, écoles de musique et centres de protection maternelle et infantile (PMI).

→ **1<sup>er</sup> janvier 2020** pour les **centres de loisirs** et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré (collèges, lycées, ...)

→ **1<sup>er</sup> janvier 2023** pour les autres établissements (structures sociales et médico-sociales, établissements pénitentiaires pour mineurs, centres aquatiques couverts...).

# Solutions pour répondre à la surveillance de la QAI



# Evaluation des moyens d'aération

Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif aux modalités de présentation du rapport d'évaluation des moyens d'aération.

Décret n°2015-1926 du 30 décembre 2015 modifiant le décret n°2012-14 du 5 janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectués au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public ;

## En quoi consiste elle?

- Constat de la présence ou non d'ouvrants donnant sur l'extérieur
- Vérification de la manœuvrabilité de ces ouvrants
- Examen visuel des bouches ou grilles d'aération

## Qui peut la réaliser?

- Les services techniques de la collectivité, le propriétaire ou l'exploitant du bâtiment
- Les professionnels du bâtiment ou un contrôleur technique
- Un bureau d'études ou un ingénieur conseil
- Un organisme accrédité effectuant les prélèvements ou analyses de la qualité de l'air intérieur

## Comment présenter les résultats?

- Dans un rapport type dont le contenu est décrit dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2016 (modèle disponible sur le site du Ministère de l'Ecologie)

# Campagne de mesures de la QAI

## Modalités

Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public;

- La surveillance (2 campagnes dans l'année) doit être réalisée par un organisme accrédité (coût estimé ≈ 2600 à 3500€ / établissement scolaire)
- 4 paramètres surveillés : formaldéhyde, benzène, tétrachloroéthylène\*, CO<sub>2</sub>
  - Accréditations différenciées :
    - Prélèvements
    - Analyses
- ✓ Fourniture des résultats au propriétaire ou à l'exploitant du bâtiment sous une forme non modifiable;
- ✓ Transmission des résultats à l'INERIS qui est l'organisme désigné pour collecter et exploiter les résultats au niveau national.
- ✓ En cas de dépassement d'une valeur limite, information du préfet de département dans les 15 jours



Tubes passifs



# radon : évolutions réglementaires



# toxicité du radon

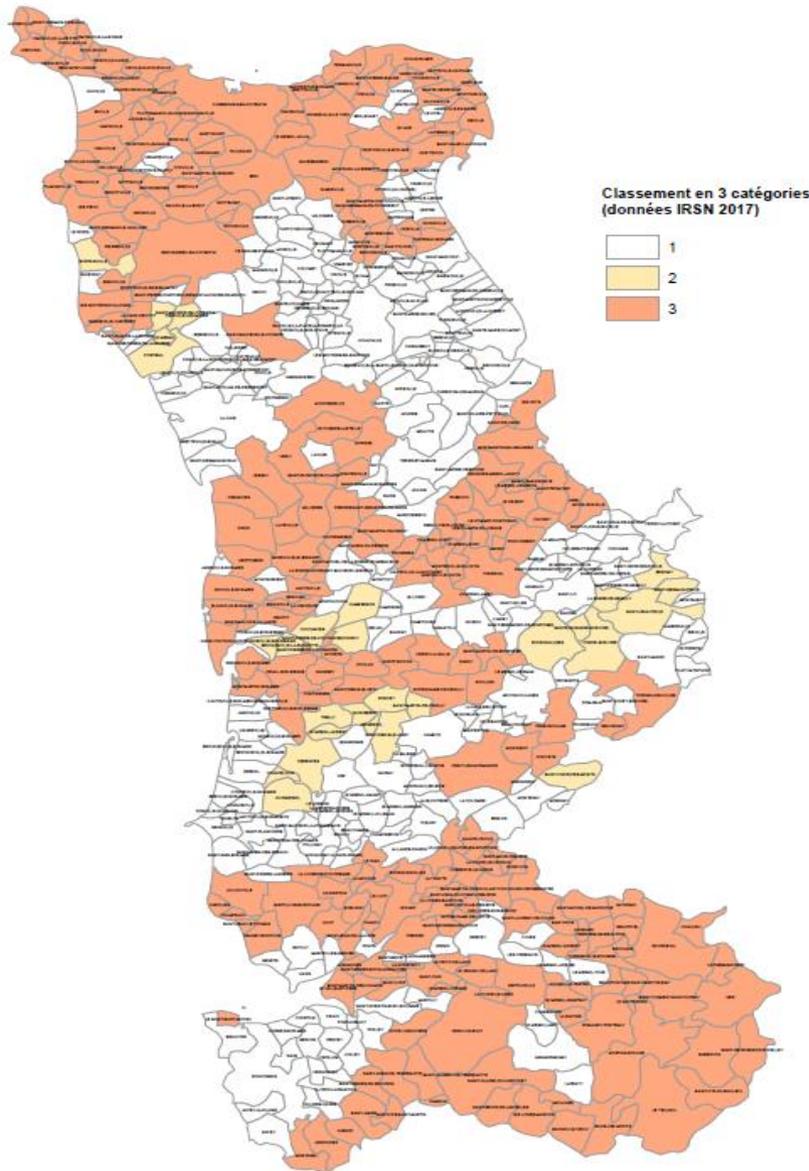
- gaz radioactif issu de la dégradation de l'uranium et du radium contenu naturellement dans le sous-sol granitique,
- se dilue rapidement à l'extérieur, mais peut se concentrer dans les lieux clos.
- cancérogène pulmonaire certain (OMS - CIRC),
- 2<sup>ème</sup> cause de cancer du poumon en France : 1000 à 5000 cas/an,
- risque accentué pour les fumeurs (X9, INCa),



# contexte réglementaire

- priorité de l'OMS
- ordonnance du 10/02/2016, suite directive Euratom, prévoyant notamment :
  - obligation d'informer les acquéreurs et locataires des logements situés dans des zones à potentiel radon,
  - création d'une section « réduction de l'exposition de la population au radon » dans le code santé publique (CSP).
- déclinaison d'un plan national d'action radon : 3<sup>ème</sup> plan 2016/2019
- action reprise comme priorité dans le PRSE 3 2017-2021 : agir pour un bâtiment et un habitat sain

# zonage du potentiel radon



- Le département de la Manche n'était jusqu'alors pas identifié comme un département à risque.
- L'arrêté du 27 juin 2018 a délimité les zones à potentiel radon au niveau communal.

Catégorie 1 : zone à potentiel radon faible

Catégorie 2 : zone à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers (failles par exemple) peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments

Catégorie 3 : zone à potentiel radon significatif

# décret n°2018-434 du 04 juin 2018 modifiant le code de la santé publique

- abaissement du niveau de référence d'activité volumique moyenne annuelle admissible: **300** Bq/m<sup>3</sup> (400 auparavant)

# types d'ERP concernés

- enseignement,
- accueil collectif des enfants de moins de 6 ans,
- établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux avec hébergement,
- établissements thermaux,
- établissements pénitentiaires.

## mesurages : délai contraint

- réalisés par organismes agréés par l'ASN et analysés par organismes accrédités par le COFRAC à la demande du propriétaire ou de l'exploitant dans les :
  - ✓ établissements situés en zone 3,
  - ✓ établissements situés en zone 1 et 2, si existence d'analyses précédentes ayant mis en évidence un dépassement du niveau de référence (400 Bq/m<sup>3</sup>),
- délai de réalisation : **1<sup>er</sup> juillet 2020.**

# méthode de mesurage

- mesurages par dispositifs passifs laissés en place au moins 2 mois pendant la période froide (15/09 au 30/04 : confinement),
- effectués selon la norme NF 11665 : définit le positionnement et le nombre de dosimètres en fonction de l'établissement
- mesurage à renouveler tous les 10 ans et après travaux, le cas échéant, (mais exemption prévue si 2 campagnes de mesurage successives  $< 100 \text{ Bq/m}^3$ ),

# en cas de dépassement du niveau de référence :

- mesures correctives simples :
  - étanchéification des bâtiments, ventilation des locaux (renouvellement de l'air),
- réalisation de toute expertise nécessaire visant à identifier les causes de la présence de radon si niveaux restent  $\geq 300 \text{ Bq/m}^3$  après mise en œuvre de ces mesures correctives,
  - information du préfet sous 1 mois de ses résultats,
- réalisation des contremesures après travaux dans les 36 mois après mesurages initiaux.

# arrêtés d'application en préparation

préciseront :

- nature de l'information et des recommandations sanitaires à destination du public concerné,
- modalités de diffusion des rapports d'analyses au public fréquentant l'établissement,
- nature des mesures de gestion en cas de dépassement du niveau de référence.

par ailleurs, modification du code du travail

# bons gestes à adopter pour limiter la présence de radon dans les bâtiments

- **étanchéifier** : assurer l'étanchéité des voies potentielles d'entrée du radon par le sol, le sous-sol ou les garages vers les pièces de vie :
  - fissures, passages des canalisations et des câbles électriques, trappes, bas de portes communiquant avec le sous-sol ou le garage.
- **ventiler** : vérifier régulièrement le bon fonctionnement du système d'aération, ne pas obturer les grilles d'aération ; ventiler le vide sanitaire ou le sous-sol lorsqu'ils existent.
- **aérer** les pièces très régulièrement pour assurer un renouvellement d'air.

# Accompagnement

## Le projet SCOLAAIRE\*

Dans le cadre de la cotisation

- Opération pilote sur 4 établissements de 4 communes de la CAC
  - ✦ L'école de Sideville
  - ✦ Le groupe scolaire de Martinvast
  - ✦ L'école de Portbail
  - ✦ La crèche / halte-garderie de Bricquebec-en-Cotentin les Bou'd'Chou

### Objectifs

- ➔ Accompagner les établissements pilotes dans l'évaluation des moyens d'aération, dans leur démarche d'amélioration de la QAI, la réglementation Radon
- ➔ Rassurer et motiver les autres communes pour qu'elles se lancent dans la démarche en autonomie
- ➔ Valoriser l'expérience des établissements pilotes

**SCOLAAIRE**  
Soutien aux collectivités pour l'Amélioration de l'Air Intérieur  
Respiré par les Enfants

# Accompagnement

- Sensibilisation à la QAI - formation à l'évaluation des moyens d'aération – formation au remplissage des grilles d'autodiagnostic



**SCOLAIRE**  
Soutien aux collectivités pour l'Amélioration de l'Air Intérieur  
Respiré par les Enfants

# Accompagnement

- Aide dans l'évaluation des moyens d'aération
- Aide au remplissage et analyse une fois complétées des grilles
- Aide à l'élaboration d'un plan d'actions



**SCOLAIRE**  
Soutien aux collectivités pour l'Amélioration de l'Air Intérieur  
Respiré par les Enfants

# Outils

- Espace documentaire dédié (bibliographie, REX, ppt, films, FAQ) <http://doc.atmonormandie.fr/QAI>

## Index of /QAI

<u>Name</u>	<u>Last modified</u>	<u>Size</u>	<u>Description</u>
 <a href="#">Parent Directory</a>		-	
 <a href="#">2010-09-15_Guide_gestion_QAI_ERP_InVS.pdf</a>	2018-03-29 14:58	3.9M	
 <a href="#">2015_Guide_depassement_valeurs_INERIS.pdf</a>	2018-03-29 15:50	2.5M	
 <a href="#">2015_Guide_pratique_QAI_ecoles_et_creches.pdf</a>	2018-03-29 14:51	3.4M	
 <a href="#">2017-03-21_Exemple_Evaluation_Aeration.pdf</a>	2018-03-29 13:45	924K	
 <a href="#">2017_Guide_diagnostic_aeration_Etat.pdf</a>	2018-03-29 15:00	116K	
 <a href="#">2018-02-16_ARS_QAI_et_Radon.pptx</a>	2018-03-29 14:28	3.9M	
 <a href="#">2018-02-16_DDTM50_QAI.pdf</a>	2018-03-29 14:28	1.2M	
 <a href="#">2018_Guide_QAI_etablissements_enseignement.pdf</a>	2018-03-29 15:46	938K	
 <a href="#">2018_Guide_diagnostic_aeration_Region.pdf</a>	2018-03-29 15:46	483K	
 <a href="#">Legislation/</a>	2018-05-16 14:00	-	
 <a href="#">Mallette_ecol'air/</a>	2018-05-16 14:05	-	
 <a href="#">Retour_experience/</a>	2018-05-16 14:06	-	
 <a href="#">Support_presentations/</a>	2018-05-16 14:06	-	
 <a href="#">filtration.pdf</a>	2018-03-29 14:36	285K	



# Outil L'évaluation des moyens d'aération

## 1. Description de l'établissement

Nombre de pièces : .....  
Effectif théorique maximal : .....

## 2. Pièces investiguées

Nombre de pièces investiguées dans l'établissement<sup>2</sup> : .....  
Justification du choix des pièces investiguées : .....

	Localisation des pièces investiguées <sup>3</sup>	Effectif théorique maximal
Pièce n° 1		
Pièce n°2		
Pièce n°3		
Pièce n°4		
Pièce n°5		
Pièce n°...		

## 3. Mode d'aération ou de ventilation principal des bâtiments qui composent l'établissement

- Aération par ouverture des fenêtres uniquement
- Présence de grilles d'aération hautes et basses
- Système de ventilation naturelle avec extraction par conduit à tirage naturel
- Système de ventilation mécanique.  
Préciser :  Simple flux par extraction dans la pièce  
 Simple flux par extraction dans une autre pièce (balayage)  
 Simple flux par insufflation  
 Double flux par pièce  
 Double flux par balayage (extraction située dans une autre pièce)

Dernière date de maintenance du système de ventilation mécanique : ...../...../.....

Dernière date de changement des filtres (en présence d'un système de ventilation mécanique simple flux par insufflation ou double flux) : ...../...../.....

## ANNEXE : Etat des lieux des ouvrants et des bouches (à reproduire pour chaque pièce investiguée)

Pièce n°1

Mode d'aération ou de ventilation (s'il est différent du mode principal) : .....

### Examen des ouvrants

Nombre d'ouvrants : .....  
(fenêtre, porte fenêtre ou porte donnant sur l'extérieur)

Nombre d'ouvrants en état de fonctionnement : .....  
(effectivement ouvrable)

Nombre d'ouvrants facilement accessibles : .....  
(ouvrable sans obstacle ni action supplémentaire nécessaire)

Nombre d'ouvrants facilement manœuvrables : .....  
(ouvrable par un adulte sans effort particulier)

### Examen relatif au fonctionnement des bouches

En cas de présence de bouches ou grilles d'amenées d'air et/ou d'extraction, s'assurer que l'air circule dans le bon sens, par exemple au moyen d'une feuille de papier placée devant la bouche.

Bouches en état de fonctionnement :  OUI  
 NON

### Examen relatif à l'obturation des bouches

Indiquer s'il y a obturation des bouches (ou grilles) d'amenées d'air et/ou d'extraction :  
 OUI

Préciser :  Obturation volontaire  
 Présence de mobilier masquant partiellement ou complètement la bouche  
 Autre obstacle masquant partiellement ou totalement la bouche  
 NON

Indiquer s'il y a encrassement des bouches (ou grilles) d'amenées d'air et/ou d'extraction :  
 OUI  
 NON

### Observations complémentaires éventuelles

# Outil L'évaluation des moyens d'aération

## 4. Conclusions

**Au sein de l'établissement, ... pièces ont été investiguées dans ... bâtiments différents.**

**Au total, sur les ..... ouvrants investigués :**

(fenêtre, porte-fenêtre ou porte ouvrant sur l'extérieur)

- ..... sont en état de fonctionnement, soit ..... %  
(effectivement ouvrables)
- ..... sont facilement accessibles, soit ..... %  
(ouvrables sans obstacle ni action supplémentaire nécessaire)
- ..... sont facilement manœuvrables, soit ..... %  
(ouvrable par un adulte sans effort particulier)

**Au total, sur les .... bouches investiguées :**

- .... sont obturées totalement ou partiellement, soit .... %
- .... sont encrassées, soit .... %

Recommandations<sup>4</sup> : .....

<sup>2</sup> Lorsque l'établissement comporte moins de 6 pièces, l'évaluation des moyens d'aération est réalisée dans l'ensemble des pièces de l'établissement.

Lorsque l'établissement comporte 6 pièces ou plus, l'évaluation est réalisée dans un échantillon de pièces représentatif, correspondant à 50 % des pièces de l'établissements et réparties dans les différents bâtiments et les différents étages, choisi en fonction de la configuration des bâtiments, de la période de construction, des rénovations effectuées susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'air intérieur, de la présence ou non d'ouvrants donnant sur l'extérieur, des principes d'aération et, le cas échéant, du type de ventilation mécanique.

L'évaluation est réalisée dans un maximum de 20 pièces.

# Outil papier Les grilles d'évaluation

Pour une meilleure  
qualité de l'air

dans les lieux  
accueillant des enfants



		Catégories d'intervenants			
		Equipe de gestion	Services techniques	Personnel d'entretien	Responsable d'activités
Thématiques	Organisation du site	X	X		
	Équipements		X		X
	Matériaux (construction, revêtements, mobiliers)	X	X		
	Activités (pédagogiques, ménage, travaux,...)	X	X	X	X
	Aération/Ventilation	X	X	X	X
	Observations			X	X

Guide pratique 2015



# Outil papier Les grilles d'évaluation

## Aération/Ventilation

- ★ L'évaluation obligatoire des moyens d'aération selon les textes réglementaires a bien été programmée ou réalisée.
- ★ Si l'établissement n'est pas équipé d'un système de ventilation spécifique, définir une stratégie d'aération.

Équipe de gestion

De De façon générale, ventiler les locaux pendant et après l'utilisation de produits chimiques odorants ou munis de pictogrammes de danger (dont l'utilisation doit être limitée).

- ★ Nettoyer / dépoussiérer les grilles, entrées d'air, bouches d'extraction (a minima une fois par an).
- ★ S'assurer que les potentiels défauts identifiés lors de la dernière évaluation obligatoire des moyens d'aération ont été corrigés :
  - Ouvrants en état de fonctionnement (effectivement ouvrable)
  - Ouvrants facilement accessibles (ouvrable sans obstacle ni action supplémentaire nécessaire)
  - Ouvrants facilement manœuvrables (ouvrable par un adulte sans effort particulier)
- ★ En cas de présence de système de ventilation mécanique, changer régulièrement les filtres lorsque les équipements de ventilation en comportent.

Maintenance

★ Rendre les ouvrants et/ou entrées d'air, grilles accessibles (déplacer tout mobilier intérieur gênant leur ouverture ou les cachant) pour faciliter leur ouverture).

★ Prendre connaissance des résultats du rapport relatif à l'évaluation obligatoire des moyens d'aération.

- ★ Renouveler l'air des locaux (ouverture des portes, fenêtres) :
  - lors d'activités potentiellement émissives (peintures, collages...);
  - pendant les pauses (intercours, déjeuner).

*En cas d'implantation du site à proximité de sources de pollution extérieure (industrie, voie de circulation importante...) ou de pic de pollution, privilégier les ouvrants donnant sur l'intérieur des locaux ou les façades non exposées en dehors des heures de pointe du trafic routier.*

★ Si un indicateur de confinement (capteur CO<sub>2</sub>) est disponible dans l'établissement, l'utiliser pour optimiser les pratiques d'aération déjà en place.

Equipe pédagogique

★ Aérer les pièces pendant et après les activités de nettoyage, en veillant à refermer les ouvrants extérieurs avant de quitter les lieux.

★ Privilégier l'aération transversale (portes et fenêtres grandes ouvertes) ou en grand (battants des fenêtres entièrement ouverts) des pièces nettoyées.

Entretien

# Outil papier Les grilles d'évaluation

## Organisation du site

### Configuration du site :

- ★ Mettre à disposition, à proximité des pièces de vie / d'activités, des espaces de rangement spécifiques et isolés, ventilés, pour stocker les produits utiles aux activités (peintures, colles...).
- ★ Ranger les matériels et produits utiles à l'entretien du site (ménage, désinfection, entretien espaces verts...) dans un / des local / locaux technique(s) fermé(s), approprié(s) et ventilé(s).
- ★ Les locaux techniques (chaufferie, local ménage, stockage, cuisine...) ont des évents vers l'extérieur afin de limiter la diffusion des émissions vers l'intérieur des locaux.
- ★ L'air extrait des locaux (et notamment techniques, cuisines, en travaux) est rejeté à au moins 8 m des ouvrants et/ou entrées d'air du bâtiment (Règlement Sanitaire Départemental (RSD)).
- ★ Les ouvrants et / ou entrées d'air sont placés à au moins 8 m de toute source potentielle de pollution (place de stationnement, arrêt de bus, bennes à ordures, zones de travaux...) (RSD).
- ★ Lors de l'agencement des pièces de vie / d'activité, faire en sorte que l'ensemble des ouvrants / grilles d'aération / bouches de ventilation reste accessible.
- ★ Afin de prévenir des risques d'infiltration, vérifier que le drainage des eaux pluviales s'effectue correctement.
- ★ Avoir un système d'essuyage des pieds à chaque entrée de bâtiment pour réduire les apports extérieurs et limiter des remises en suspension potentielles.

Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Réponse aux questions : établissement non concerné par la mesure ou pratique appliquée ou pratique non appliquée

# Outil informatisé

## Le site d'Atmo AuRA

<http://qai.atmo-aura.fr>

### Faites l'inventaire de vos problématiques en air intérieur

Cet outil numérique permet de réaliser un diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans un établissement recevant du public (ERP) ou chez un particulier.

Pour les ERPs, il répond aux obligations réglementaires définies par le ministère tout en incluant d'autres problématiques liées à la qualité de l'air intérieur afin d'être exhaustif.

Il suffit simplement de répondre aux différentes questions et en fonction de votre situation ; un rapport (imprimable) vous permettra d'engager un plan d'action afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur, donc votre santé !

Les questions ont été regroupées par thématiques : environnement extérieur, l'intérieur, le chauffage, les achats, les pratiques quotidiennes...

Concernant les ERPs, compte tenu de l'hétérogénéité des sujets, il est nécessaire de consulter différentes catégories de personnels : équipe de gestion, service technique, personnel d'entretien, responsables d'activités. L'idéal est donc certainement de faire le diagnostic tous ensemble.

Le temps de remplissage est estimé à 20 mn.

Vous pouvez interrompre le diagnostic (pour aller chercher des informations que vous n'auriez pas) et le reprendre plus tard sans perdre votre saisie.

 **Diagnostic Rapide**  
2 min

 Diagnostic Particulier

 Diagnostic ERP

 Rechercher un Diagnostic

- > Pour aller plus loin
- > Le dispositif réglementaire
- > Fiche informative outil météorologique (pdf)
- > Fiche informative achat de produits d'entretien (pdf)

-  Conseil départemental voit où en sont les collègues dans le remplissage des grilles

-  Informatisation des grilles EMA + QAI
-  Réorganisation du questionnaire par thématiques

 <b>Identité</b> 8
 <b>Le bâtiment</b> 18
 <b>Chauffage &amp; Climatisation</b> 19
 <b>Ventilation &amp; Aération</b> 15
 <b>Gestion du site</b> 25
 <b>Politique de travaux &amp; Achats</b> 7
 <b>Environnement</b> 12

 Sauvegarder

 Réinitialiser

 Valider

# Outil informatisé

## Gestion du site **Le site d'Atmo AuRA : le questionnaire**

### AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

Y a-t-il des animaux ?

Oui Non

Y a-t-il des plantes d'intérieur ?

Oui Non

Utilisez-vous des bougies d'ambiance, encens, produits aérosols ou désodorisants ?

Oui Non

Stockez-vous des produits d'entretien (ménage, désinfection, entretien espaces verts...) et/ou d'activités manuelles (peintures, colles...) dans les pièces occupées (espace) ?

Oui Non

Avez-vous nettoyé les cheneaux afin d'assurer le bon écoulement le bon drainage des eaux pluviales ?

Oui Non

Existe-t-il un local de stockage d'appareils à moteurs thermiques (entretien des espaces verts, etc) contigu à une pièce de vie ?

Oui Non

Existe-t-il un local de stockage d'hydrocarbures (bidon ou cuve à fioul, essence...) (bidons d'essence, cuve à fioul...) contigu à une pièce de vie ?

Oui Non

La chaufferie est-elle contiguë à une pièce de vie ?

Oui Non

Présence de photocopieur, télécopieur, imprimante ?

Oui Non

Présence d'une cuisine ?

Oui Non

Les drains à siphons des éviers/lavabos sont-ils nettoyés et remplis d'eau régulièrement (sols, éviers...) ?

Oui Non

# Outil informatisé

## Le site d'Atmo AuRA : les recommandations

### ← Diagnostic ERP fait le 26 mars 2018

Vous avez choisi de souscrire au dispositif réglementaire par la mise en œuvre du guide (repris dans cet outil numérique), l'équipe de direction doit afficher dans l'enceinte de l'établissement :

- le poster intitulé « Dans cet établissement, on agit collectivement pour la qualité de l'air intérieur »
- le plan d'actions mis en œuvre suite à ce diagnostic que vous pouvez construire à partir des actions et recommandations suivantes...

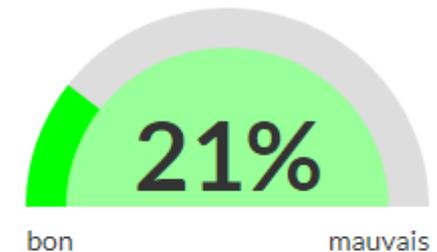
Les actions identifiées suite au diagnostic sont classées en trois catégories en fonction de leur importance :

- Nécessaire (les plus importantes)
- Souhaitable
- Anecdotique

Par ailleurs, un indicateur simple a été créé permettant de vous situer. Il s'agit d'une jauge. Elle symbolise le taux de pollution (ou l'importance des actions à mettre en place pour améliorer la qualité de l'air). Plus elle est remplie, plus le bâtiment est potentiellement pollué. Cette jauge se compose d'un code couleur (vert, orange et rouge) et d'un pourcentage (100% signifiant que vous avez le maximum d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'air).

ATTENTION, il ne s'agit que d'un indicateur ! S'il est bon cela ne signifie pas que vous n'avez forcément aucune problématique (et inversement).

- Recommandations hiérarchisées
- Jauge : % et indice colorimétrique  
-> plus la jauge est remplie, plus le nombre d'actions à mettre en œuvre est important



**Vert** : Tout va bien, le diagnostic semble indiquer que les conditions sont réunies pour avoir une bonne qualité de l'air. Toutefois, vous pouvez tout de même mettre en place certaines actions.

# Outil informatisé

## Le site d'Atmo AuRA : les recommandations

- Choix des actions à mettre en œuvre, désigner qui réalise et l'échéance -> amélioration prochaine

### ▶ Actions pour améliorer la qualité de l'air

#### ▶ MESURE DE BENZÈNE

Il est vivement recommandé de faire engager des mesures afin de vérifier les niveaux de concentration en benzène en air intérieur. Vous pouvez consulter la page de ce site relative aux mesures intitulée [Fiche informative outil métrologique \(pdf\)](#).

#### ▶ AÉRER QUOTIDIENNEMENT LE BÂTIMENT

Vous ne possédez pas d'un système de ventilation pour renouvelez l'air, soyez très pointilleux sur l'aération des fenêtres afin d'assainir votre air !

De manière générale, toute l'année, ouvrez vos fenêtres en fonction de vos activités (passage de aspirateur, séance de bricolage). Une aération quotidienne de 10 minutes est recommandée.

Par ailleurs, il pourrait être judicieux d'acheter un appareil de mesure de dioxyde de carbone (CO2) afin de s'assurer que le confinement ne soit pas trop important (coût modeste de l'ordre de 200 euros). Enfin, la mesure est couteuse mais la pose d'un système de ventilation dans un bâtiment recevant du public peut s'avérer indispensable pour avoir une bonne qualité de l'air surtout si celui-ci est bien isolé.

#### ▶ SENSIBILISER TOUS LES ACTEURS À L'AÉRATION

L'aération (portes et fenêtres ouvertes en grand) est très efficace pour maintenir une qualité de l'air satisfaisante même avec une VMC. Toutes les personnes intervenant dans le bâtiment doivent être sensibilisées à cette pratique (personnel éducatif, d'entretien, de travaux, etc). Afin d'assurer l'efficacité du dispositif, il convient d'afficher ou de mettre par écrit très clairement cette règle : Aérer en grand au moins une fois par jours pendant 10 à 15 mn.

#### ▶ AÉRER APRÈS UNE ACTIVITÉ

Il est primordiale d'aérer après le nettoyage ou une activité afin d'éliminer les polluants. Ouvrez vos fenêtres au moins 10 minutes. Privilégier l'aération transversale (portes et fenêtres grandes ouvertes) ou en grand (battants des fenêtres entièrement ouverts) des pièces concernées.

# Outil informatisé

## Le site d'Atmo AuRA : axes d'amélioration

Visible	Créé le	Ville	Etablissement
Privé	26/03/2018 17:14:25	DIEPPE (76370)	Ecole maternelle Valentin Feldmann
-- Voir tout --	-- Voir tout --	-- Voir tout --	-- Voir tout --

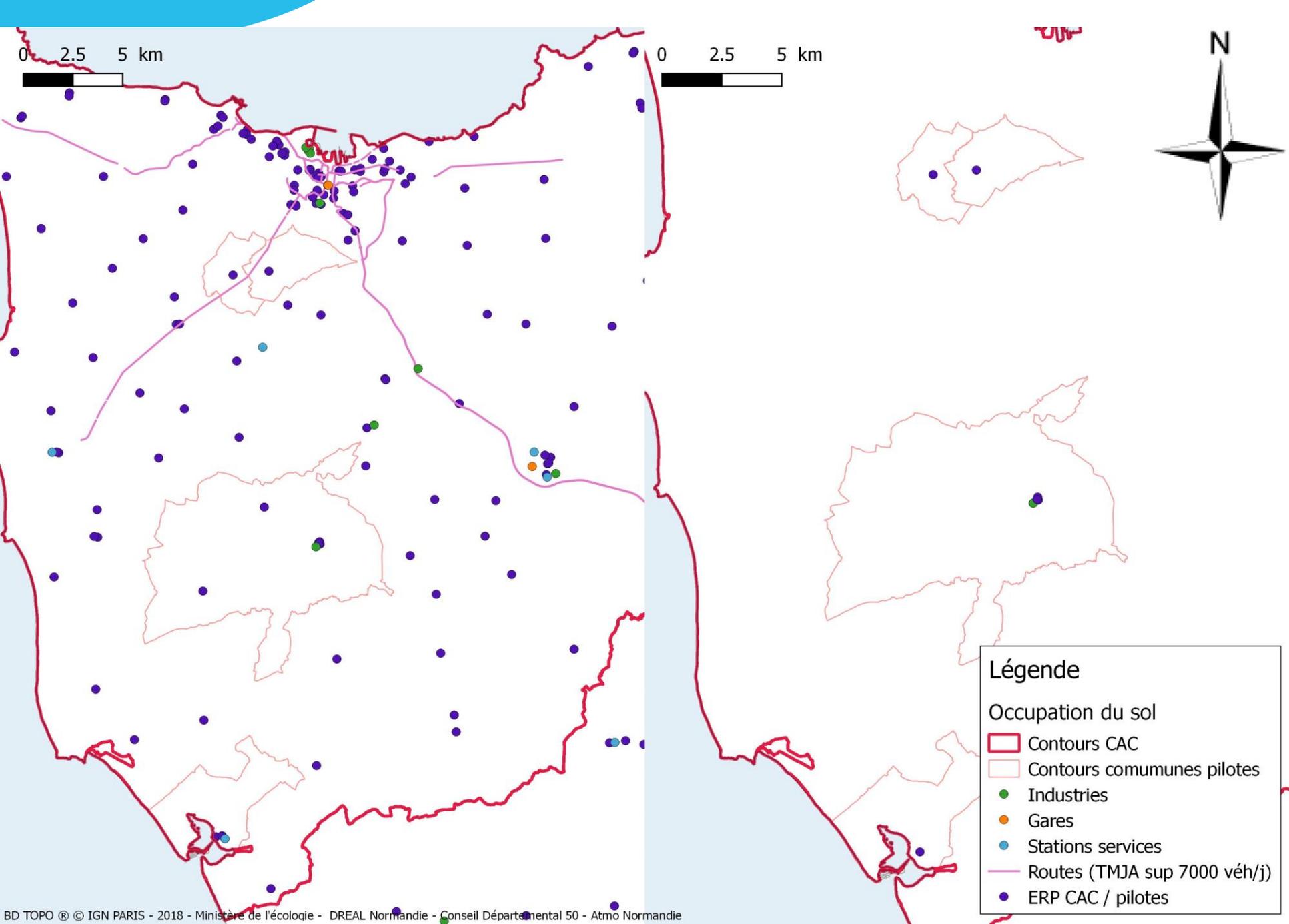
Résultat	Questionnaire	Recommandations	Action
21%			Dupliquer

- Possibilité pour Atmo de voir l'avancée de tous les établissements -> partage de l'identifiant et du mot de passe
- Données accessibles au public ou non selon choix établissement
- Pas de cartes disponibles pour répondre aux questions -> existe celles d'Atmo Normandie

# Outil cartographie

- Mise à disposition des cartes pour répondre à une partie du questionnaire sur l'organisation du site → sources potentielles de polluants dans l'environnement proche de l'établissement

**Les sources extérieures  
de polluants intersectées  
(exemple des communes  
pilotes de la CAC)**



# Outils

- Prêt d'un appareil de mesure du CO<sub>2</sub>
- Formation à son utilisation
- Analyse des données après les mesures



- *qualité d'air mauvaise, il est impératif de ventiler ou aérer la zone.*
- *qualité d'air moyenne, il est conseillé de ventiler la zone.*
- *qualité d'air correcte.*

## Intérêt de la mesure du CO<sub>2</sub>

- Permet calcul indice ICONE, représente taux renouvellement de l'air
- Mesure indirecte (si air suffisamment renouvelé, polluants ne s'accumulent pas dans la pièce)
- Permet de mettre au point, vérifier l'efficacité d'un protocole d'aération d'un bâtiment

# Outils complémentaires, si nécessaire



- après remplissage des grilles
- si identification de sources intérieures ou extérieures potentielles de pollution

dans le but de **COMPLÉTER** la **DÉMARCHE D'AUTODIAGNOSTIC**

- utilisation de kits de mesures adaptés à source potentielle identifiée
- formation à utilisation kit
- analyse des résultats de mesure

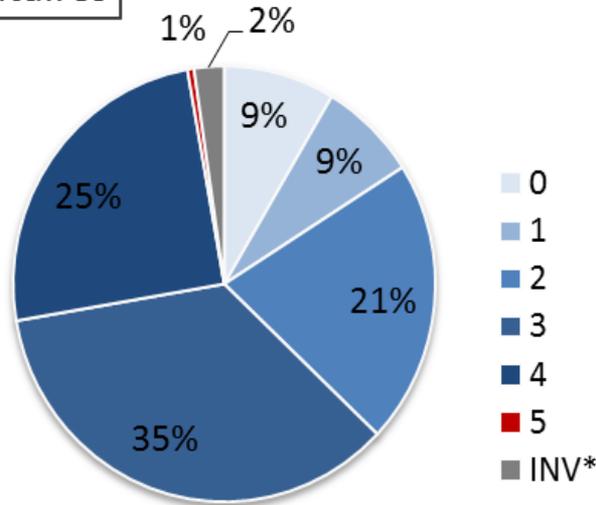


# Outil envisagé

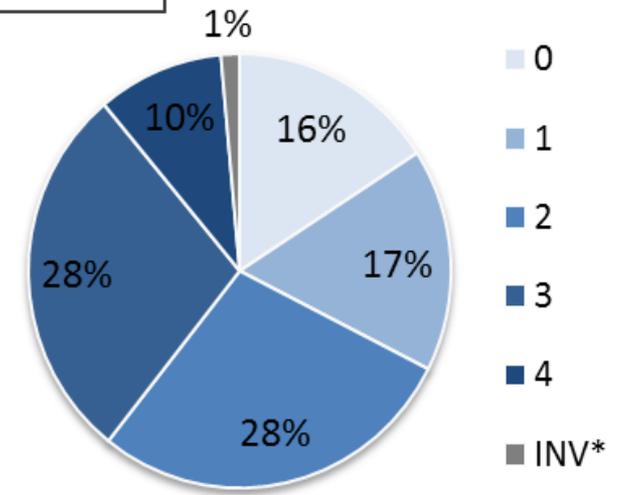


- Perspective de création d'une base de données des mesures

écoles élémentaires



écoles maternelles



Répartition des indices de confinement à l'échelle nationale (campagne pilote 2009-2011)

# Outils communication

- Valorisation des retours d'expérience des communes



Via les supports de communication :  
présentations/films/réunions d'échange



# Les éléments qui vous conviennent

SCOLAIRE

- Le projet correspond-il à vos attentes ?
- Quel support de grilles : papier / numérique
- Identifier les acteurs
  - Sensibilisation QAI
  - Evaluation des moyens d'aération
  - Remplissage des grilles
  - Élaboration du plan d'actions
- Quelle organisation pour l'évaluation des moyens d'aération et le remplissage des grilles
- Des points non éclairés ? Des interrogations ?

# Merci de votre attention

